

ministre du Travail, il a présenté à la Chambre le programme des travaux d'hiver. Il a reçu un appui général parce qu'auparavant, il avait consulté les autres paliers de gouvernement.

Le bill que nous étudions renferme divers éléments qui sont une intrusion dans le domaine des provinces, et je pense qu'il aurait fallu les consulter. On a dit, je le sais, que lorsque le Parlement aura approuvé une partie de ce projet de loi, les provinces seront consultées. Ce n'est pas ce qu'on appelle des consultations. Avoir des consultations, c'est recueillir les conseils des différents paliers de gouvernement avant l'adoption d'une mesure.

Je pense que nous devrions trouver de nouvelles méthodes de consultation dans nos relations fédérales-provinciales. Pendant que le gouvernement, dont j'ai eu l'honneur d'être le chef, était au pouvoir, nous avons adopté une méthode. Je ne dis pas qu'elle était parfaite, mais c'était une solution valable pour bien des problèmes d'un État fédéral. Je pense qu'il va falloir établir une sorte de ligne de conduite générale afin de ne pas passer tout notre temps à nous disputer sur des questions de juridiction fédérale ou provinciale. Nous l'avons fait à l'égard du conseil des ministres des Ressources. L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a convoqué une conférence sur nos ressources et notre avenir. Cette conférence a donné naissance au conseil des ministres des Ressources. Au cours des pourparlers et des consultations, un ministre de chaque province a pris part à une étude sur ce que chaque province faisait, et nous avons élaboré un programme à recommander à tous les gouvernements. Il prévoyait la création d'un secrétariat qui n'est comptable à aucun gouvernement en particulier, mais à un comité institué par les ministres des Ressources eux-mêmes.

Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a fait inscrire un projet de résolution au *Feuilleton*. Je ne dis pas que je l'appuie intégralement, mais il renferme certains éléments dont devrait tenir compte toute méthode visant à assurer des consultations permanentes avec les provinces.

Une fois institué, le conseil des ministres des Ressources a aplani certains problèmes en collaboration. Ses membres ont réussi à se mettre d'accord. A l'heure actuelle, le président du conseil est l'honorable René Lévesque. La présidence passe d'une province à l'autre. Nous cherchons à adapter la constitution à nos besoins et à la rendre plus efficace, et cela ne peut se réaliser sans consultations. Dans le cadre du régime actuel, nous devons trouver une méthode générale de fonctionnement. Notre méthode, je le répète, n'était pas parfaite. Elle était le fruit

d'essais, d'erreurs et d'expériences, mais nous avons élaboré une méthode en vertu de laquelle les théories fédérales rendent possibles la planification en collaboration ainsi que d'admirables programmes dans tous les domaines, comme on l'a fait dans le domaine des ressources. Nous l'avons réalisé au ministère de l'Agriculture dans le cas de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Je dirai, en passant, à titre de digression, qu'il faut tout faire pour instituer sous une forme quelconque les rouages souples qui permettront la bonne collaboration et les consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je m'inquiète de ce que devient le fonds de prêt municipal. L'esprit de collaboration établi entre les deux paliers de gouvernement en recourant aux moyens que j'ai déjà mentionnés, est gravement atteint par la façon d'agir du gouvernement actuel, qui présente des mesures si admirables soient-elles, sans procéder aux consultations nécessaires et sans réflexion.

Cela dit, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que, sauf un ou deux détails que j'ai signalés, le principe général qu'on suit ici n'est pas du tout nouveau. Nous l'avons inclus dans notre mesure, dans le bill que j'ai mentionné, et qui tendit à instituer un Office national de développement économique. Le parti libéral a déclaré, à la Chambre des communes, qu'il approuvait le plan, puis s'est mis à l'analyser sept jours durant. Nous avons passé deux jours à l'étape de la résolution et cinq à celle de la deuxième lecture et au comité plénier. Finalement, tout s'est terminé par la dissolution. Ils ont déclaré qu'ils croyaient aux principes. Ils ont accepté notre idée de «planification par orientation» libre de toute contrainte dépourvue de cette doctrine de coercition qui semble caractériser le gouvernement actuel. D'autre part, ils se sont opposés à la mesure un jour après l'autre.

Il est très intéressant de remonter en arrière pour constater que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) s'était déclaré d'accord avec ce que l'on faisait. Le ministre actuel des Finances (M. Gordon) l'a approuvé d'une façon générale, puis s'est mis à avancer de nombreux arguments pour prouver que le projet était inapplicable. A la page 865 du *hansard* en date du 22 octobre 1962, il a prononcé ces paroles immortelles:

Il nous faut un gouvernement qui n'ait pas peur de prendre des initiatives concrètes, un gouvernement qui sache ce qu'il doit faire.

Ils ont pris des initiatives, en effet, dans leur programme budgétaire. Puis, en panique, ils les ont lancées par-dessus bord pas tout de suite, mais l'une après l'autre. Ils ont